



Formalités d'urbanisme

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les demandes d'urbanisme sont instruites par le service ADS (Application du Droit du Sol) du pays du sud toulousain à Carbone, en remplacement du service instructeur de la DDT.

DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager...) :

<https://sve.sirap.fr/#/031423/connexion>

Le dépôt en mairie, en 1 seul exemplaire et en couleur, est toujours possible.

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. **Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.**
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les **Conditions Générales d'Utilisation** du service.

Avant de déposer votre demande, vous pouvez utiliser « [L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme \(AD'AU\)](#) » disponible sur [Service-Public.fr](#). Ce service **complémentaire propose un accompagnement pas à pas pour compléter votre demande et connaître l'ensemble des pièces à fournir.**

[☞](#) -> [Consulter le guide pratique](#)

Pour toute question concernant le dépôt de votre demande, contactez la mairie au 09.63.48.46.26 les mardis ou vendredis de 13h30 à 17h30, ou adresser un mail à mairieplagnole@orange.fr

Cliquez sur la formalité qui vous intéresse pour plus d'informations

AUTORISATION D'URBANISME



Demande de certificat d'urbanisme
Demande de déclaration préalable
Demande de permis de construire
Demande de permis d'aménager
Demande de permis de démolir
Demande de permis modificatif
Demande de transfert d'un permis
Contestation d'une autorisation d'urbanisme
Taxe d'aménagement
TRAVAUX
Affichage de l'autorisation d'urbanisme
Déclaration d'ouverture du chantier
Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux
ASSURANCE ET GARANTIES
Assurance dommages-ouvrage
Garantie de livraison
Garanties après la réception des travaux
Garantie décennale